

# PES (Prime d'Excellence Scientifique)

## Campagne 2010 [Évaluation approfondie 2007 à 2009]



### Analyse de la CGT-INRA à partir de chiffres (en noir)

donnés par la DRH de l'INRA

à la CAP Chercheurs du 27 janvier 2011

#### Préambule

Rappelons que la PES, mise en place par Valérie Pécresse, devait récompenser l'excellence scientifique de 20% des chercheurs des EPST (voir NS 2009-63). Pour l'année 2010, les CSS ayant refusé de sélectionner les « meilleurs » chercheurs au titre des années 2007 à 2009, la Direction Générale de l'Inra a décidé durant l'été 2010 de lancer un appel à candidature pour attribuer la PES. Les critères d'attribution sont inconnus et les listes des demandeurs et des récipiendaires également.

Extrait de la NS 2009-63<sup>1</sup> :

2. La PES est accordée à des chercheurs ayant apporté une contribution exceptionnelle à la recherche, cette notion devant être comprise dans toutes les dimensions de la recherche finalisée :

Prime de type 2. A. soit en étant sélectionnés pour un prix, une distinction, ou à l'issue d'un processus compétitif de très haut niveau. La prime est dans ce cas versée l'année de la sélection et n'est pas cumulable avec les autres catégories de PES pour cette année particulière.

Ainsi peuvent recevoir cette prime :

- le lauréat du « laurier jeune chercheur de l'INRA », l'année de sa distinction ;
- les lauréats d'un prix scientifique de haut niveau, l'année de leur distinction ;
- les chercheurs qui obtiennent la sélection de leur projet dans les appels à projets suivants : Grant ERC et chaires d'excellence allouées par l'ANR.

Prime de type 2. B. Soit par des résultats exceptionnels avérés.

Les bénéficiaires sont reconnus par la Présidente de l'INRA parmi les chercheurs volontaires, et évalués excellentement par les CSS. La prime est versée pendant 4 ans.

Prime de type 3. La PES est accordée par la Présidente à certains chercheurs qui ont eu une contribution « remarquable » au cours des 4 dernières années, appréciée par les CSS. La prime est versée pendant 4 ans. En outre les bénéficiaires doivent remplir les conditions de service d'enseignement (Cf. § IV). Ils doivent à ce titre s'engager volontairement à bénéficier de la prime en acceptant de déclarer leurs activités d'enseignement.

Au plan global, la CGT-INRA ne peut que se féliciter de la très faible proportion de chercheurs INRA ayant candidaté pour l'obtention de la PES (15,6%), comme c'est d'ailleurs le cas dans tous les organismes de recherche. Il est aussi significatif que le nombre de refus publiquement exprimés par les collègues<sup>2</sup> (18%) soit supérieur à celui des demandes.

Ce rejet massif par les chercheurs, ainsi que l'impossibilité pour la Direction Générale de faire sélectionner les candidats par les CSS, est un important encouragement à poursuivre notre lutte pour l'abrogation de la PES et la réattribution des sommes correspondantes aux salaires et déroulement de carrière de tous les agents, Chercheurs et ITA.

Cette PES a donc été attribuée par le « fait du prince » avec une clandestinité quasi-totale depuis les processus de sélection jusqu'au refus de donner les noms des « heureux (honteux ?) » lauréats.

Il apparaît cependant intéressant d'examiner en détail les choix faits par la Direction Générale selon les corps et sexe des chercheurs. Ces choix, comme nous le démontrons ci-dessous, révèlent que cette prime individualisée et clandestine exacerbe encore plus les disparités existantes entre chercheurs des différents corps comme entre hommes et femmes. Cela ne doit cependant pas masquer l'essentiel : le refus de ce dispositif par la masse des chercheurs<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Montant 2010 des primes : type 3 = 6000 euros x 4 ans ; type 2B = 9.000 euros x 4 ans

<sup>2</sup> Lors de la CAPN chercheurs du 27 janvier 2011, l'administration nous a indiqué qu'elle avait reçu 335 refus de la PES soit individuellement soit collectivement (23 lettres collectives), soit 18 % de l'effectif des 1836 chercheurs, ce qui est considérable sachant que d'autres refus n'ont pas pu être comptabilisés.

<sup>3</sup> et par l'ensemble du personnel : des centaines d'ingénieurs, techniciens et administratifs de l'INRA ont signé des motions contre la PES.

## PARTIE 1 : STATISTIQUES A PARTIR DES CANDIDATURES RECUES Grade Genre

Corps	Nombre de demande	% des demandes	% par corps	Effectifs du corps et grade	% du corps + grade	% des effectifs du corps
CR2	32	11,2%	42%	300	10,7%	10,5%
CR1	88	30,8%		845	10,4%	
DR2	127	44,4%	58%	508	25,0%	24,0%
DR1-DREX	39	13,6%		183	21,3%	
<b>Total général</b>	286	100,0%	100%	1836	15,6%	

Moins de 16% des chercheurs Inra (CR + DR) ont demandé la PES au titre de la campagne 2010. Les DR (24%) ont nettement plus demandé la PES que les CR (10,5%).

	CR			DR			Nb total demande	Effectif 2009	% des demandes	% des effectifs
	Nb demandes	Effectif 2009	% du genre	Nb demandes	Effectif 2009	% du genre				
Hommes	80	600	13,3%	132	509	25,9%	212	1054	74,1%	20,1%
Femmes	40	545	7,3%	34	182	18,7%	74	782	25,9%	9,5%
Total	120	1145	10,5%	166	691	24,0%	286	1836	100%	15,6%
% des demandes	42,0%			58,0%					100%	

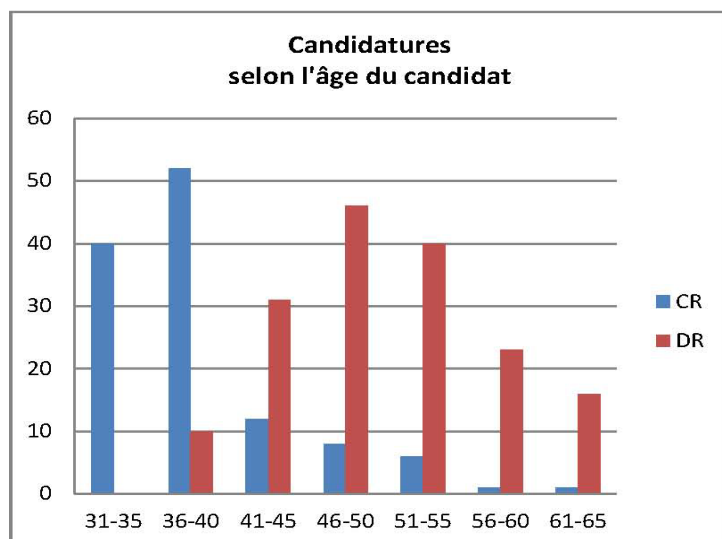
Les hommes (20,1%) ont nettement plus demandé la PES que les femmes (9,5%). 25,9% des hommes DR ont demandé la PES contre seulement 7,3% des femmes CR.

Candidatures prime type 2B			
corps	Nb de demandes	% des demandes	% des effectifs
CR	87	39,7%	7,6%
DR	132	60,3%	19,1%
<b>Total</b>	219	100,0%	11,9%
Candidatures prime type 3			
CR	61	41,8%	5,3%
DR	85	58,2%	12,3%
<b>Total</b>	146	100,0%	7,4%
<b>Total primes demandées</b>	365	Rq : un chercheur peut demander les 2 types de primes	

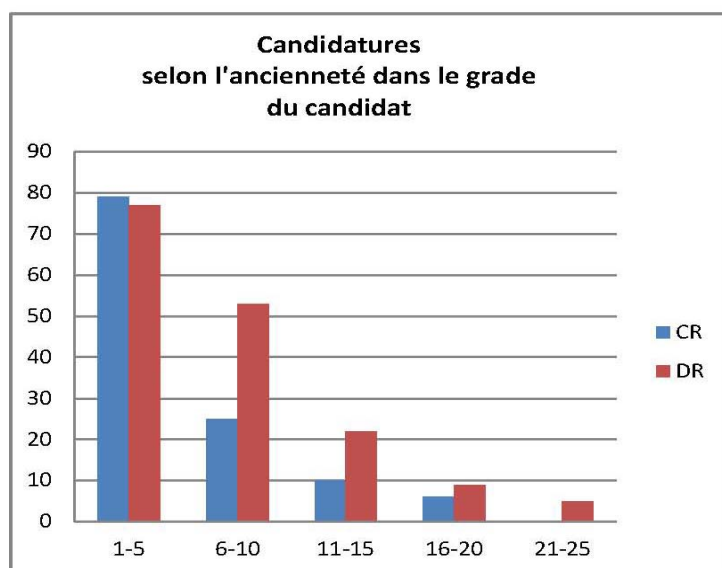
La majorité (60,00%) des demandes se porte sur la prime de type 2B (« résultats exceptionnels avérés ») et notamment chez les DR. La prime de type 3 (« contribution remarquable ») fait l'objet de 40,0% des demandes. 7,4% des DR (51) ont demandé les 2 types de primes contre 2,4% CR (28). Les DR apparaissent donc plus certains de la valeurs de leurs résultats scientifiques. Une autre hypothèse est que la majorité des demandeurs ne remplissent pas les conditions de service d'enseignement nécessaire pour la prime de type 3. Les chiffres par genre ne sont pas fournis, hélas : les femmes demandeuses de la PES considèrent-elles avoir fournis plutôt des « résultats exceptionnels avérés » ou une « contribution remarquable » par rapport aux hommes ?

département	Nomb re de dema nde	% des demandes	Effectifs chercheurs dpt 2009	% /effectif dpt
<b>ALIMH</b>	36	12,6%	136	<b>26,1</b>
<b>BV</b>	14	4,9%	76	<b>18,4</b>
<b>CEPIA</b>	25	8,7%	155	<b>16,1</b>
<b>EA</b>	34	11,9%	188	<b>18,1</b>
<b>EFPA</b>	21	7,3%	159	<b>13,2</b>
<b>GA</b>	11	3,8%	90	<b>12,2</b>
<b>GAP</b>	16	5,6%	121	<b>13,2</b>
<b>MIA</b>	6	2,1%	53	<b>11,3</b>
<b>MICA</b>	28	9,8%	128	<b>21,9</b>
<b>PHASE</b>	14	4,9%	188	<b>7,4</b>
<b>SA</b>	12	4,2%	100	<b>12,0</b>
<b>SAD</b>	7	2,4%	69	<b>10,1</b>
<b>SAE2</b>	37	12,9%	137	<b>27,0</b>
<b>SPE</b>	24	8,4%	205	<b>11,7</b>
<b>FAR</b>	1	0,3%	29	<b>3,4</b>
<b>Total</b>	286	100,0%	1836	

Les taux de demande de la PES varient selon les départements scientifiques. Les départements où les chercheurs demandent le moins la PES sont des départements « anciens » : PHASE, SAD, SPE ou ceux où les personnels ont été à la pointe du refus de la PES : MIA. Les départements où les chercheurs demandent le plus la PES sont des départements « jeunes » ou plus liés à l'industrie agroalimentaire : SAE2, ALIMH, MICA.



Très logiquement les CR demandeurs sont plus jeunes que les DR. En revanche ce qui peut paraître plus étonnant c'est la très faible ancienneté dans le grade de la majorité des demandeurs aussi bien CR que DR : 1 à 5 ans. En absence de détail par grade, on peut supposer qu'il s'agit des CR2 et des DR1-DRex essentiellement. Pas d'information par genre fournie.



## PARTIE 2 : STATISTIQUES A PARTIR DES CANDIDATURES RETENUES Grade Genre

Corps	Nombre de PES attribuées	% des PES	% par corps	% du corps + grade	% des demandes par corps + grade	% des demandes du corps
CR2	16	29,6%	35%	5,3%	50,0%	15,8%
CR1	3	5,6%		0,36%	3,4%	
DR2	14	25,9%	65%	2,8%	11,0%	21,1%
DR1-DREX	21	38,9%		11,5%	53,8%	
<b>Total général</b>	54	100,0%	100%	2,9%	18,9%	

La PES a été attribuée par la Direction Générale à 2,9% des chercheurs de l'Institut mais à 18,9% de ceux qui en ont fait la demande, avec de fortes distorsions entre les corps et les grades : il est remarquable que seulement 3,4% des CR1 qui l'ont demandée l'obtiennent alors que ce pourcentage monte à 53,8% pour les DR1-DRex, catégorie qui rafle 38,9% des primes distribuées. On peut imaginer que la DG a probablement servi la PES aux dirigeants de l'Institut : chefs de département, présidents de centre, responsables zélés divers... Par ailleurs, 50% des CR2 qui l'ont demandée l'ont obtenue, sans doute pour compenser les sous-recrutements de CR2 âgés avec déjà de nombreuses années de « post-docs ».

On est donc très loin de la volonté ministérielle affichée de redistribuer une partie des économies de la RGPP aux chercheurs « de base », à ceux qui font avancer la science...

	CR		DR		Nombre total de PES attribuées	% des PES	% des demandes du genre
	Nombre de PES attribuées	% des demandes du genre	Nombre de PES attribuées	% des demandes du genre			
Hommes	15	18,8%	28	21,2%	43	79,6%	20,3%
Femmes	4	10,0%	7	20,6%	11	20,4%	14,9%
Total	19	15,8%	35	21,1%	54	100%	18,9%
% des PES	35,2%		64,8%				

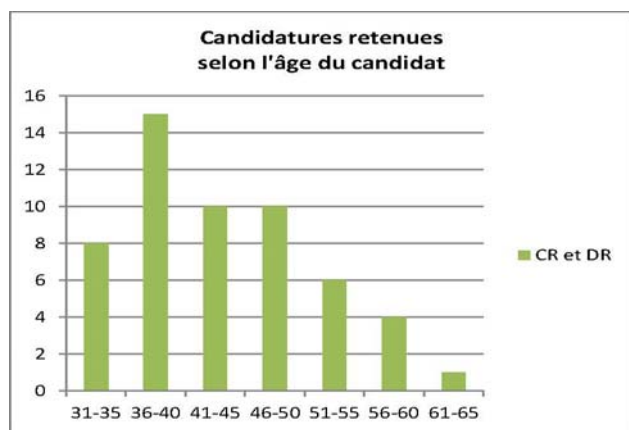
La DG a attribué la PES à 20,3% de hommes qui l'ont demandé mais à seulement 14,9% des femmes et même seulement 10,0% des femmes CR. Elle a donc fortement accentué la distorsion qui existait déjà dans les taux de demandes entre hommes et femmes et entre CR et DR. La DG a vraisemblablement « favorisé » les hommes DR1-DRex au détriment des femmes CR1 (il manque les détails par genre et par grade pour le confirmer).

Candidatures prime type 2B			
corps	Nb de PES attribuées	% des PES	% des demandes
CR	16	37,2%	18,4%
DR	27	62,8%	20,5%
<b>Total</b>	43	100,0%	19,6%
Candidatures prime type 3			
CR	3	27,3%	4,9%
DR	8	72,7%	9,4%
<b>Total</b>	11	100,0%	7,4%

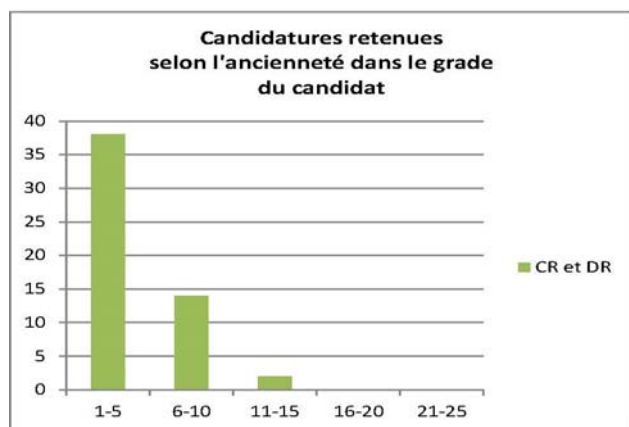
Près de 20% des chercheurs qui ont demandé une prime de type 2B (« résultats exceptionnels avérés ») l'ont obtenu contre seulement 7,4% de ceux qui n'ont considéré n'avoir qu'une « contribution remarquable ». La PES a souri aux audacieux (ou aux prétentieux...) !

département	Nombre de PES	% des PES	% des demandes
ALIMH	8	14.8	22.2
BV	4	7.4	28.6
CEPIA	3	5.6	12.0
EA	6	11.1	17.6
EFPA	5	9.3	23.8
GA	1	1.9	9.1
GAP	5	9.3	31.3
MIA	2	3.7	33.3
MICA	4	7.4	14.3
PHASE	4	7.4	28.6
SA	2	3.7	16.7
SAD	1	1.9	14.3
SAE2	7	13.0	18.9
SPE	2	3.7	8.3
Total	54	100	

Le « taux de succès » varie de 8,3 % pour les chercheurs de SPE à 33,3% pour ceux de MIA mais toute interprétation est dangereuse compte tenu de la faiblesse des effectifs.



La DG a attribué la PES aux demandeurs ayant très peu d'ancienneté dans le grade. Les candidatures retenues de moins de 40 ans sont sans doute les CR2 et les plus de 40 ans les DR mais en absence de données séparées CR/DR il est difficile de l'affirmer.



### Conclusion

La PES accroît donc les écarts de salaires au profit essentiellement des hauts salaires et des hommes... L'excellence vue par la Direction Générale semble inexistante ou presque parmi les CR1 et rare chez les DR2, comme en général chez les femmes...

La CGT-INRA continue de dénoncer le caractère "honteux" de la PHS (« Prime Honteuse Scientifique » distribuée de façon anonyme et selon des critères obscurs) et demande toujours l'abrogation du décret instituant la PES et la revalorisation des salaires et des carrières pour tous, chercheurs et ITA.

La lutte pour le retrait de la PES et sa redistribution entre tous les agents se poursuit.